

AMENDEMENTS RÉUNIS (figurant dans le rapport COFI) au projet de budget de l'État pour l'exercice 2022	Lié à : ad 21.038
---	-------------------

TABLEAUX EN VERT : PROPOSITIONS D'ACCEPTATION PAR LA COFI

TABLEAUX EN ORANGE : PROPOSITIONS DE REFUS PAR LA COFI

## AMENDEMENTS

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus	Auteur	Remarques	Votes
L-01	Loi portant modification de la loi de santé (LS)						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Loi adoptée par 97 voix sans opposition
AL-03	Amendement à la loi portant modification temporaire de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)					VP	Extension de la dérogation de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle aux motifs non liés au Covid	Refusé par 50 voix contre 46
L-03	Loi portant modification temporaire de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Loi adoptée par 97 voix sans opposition
A-01	Tous	30 36	Charges de personnel Charges de transfert	+1'830'000 +345'000		VP	Renonciation à l'abandon d'une partie de la réserve d'indexation.	Refusé par 50 voix contre 40
A-02	Réserve de politique conjoncturelle <i>Si l'amendement AL-03 est refusé, cet amendement est caduc. Si l'amendement A-01 est refusé, cet amendement n'a plus d'objet.</i>		Revenus extraordinaires		+2'175'000	VP	Prélèvement compensatoire à la réserve de politique conjoncturelle.	Caduc et sans objet suite au refus des amendements AL-03 et A-01
A-03	DESC / SCNE	36	Charges de transfert	+700'000		S	Aide forfaitaire rétroactive septembre 2020 à mars 2021.	Accepté par 49 voix contre 46
A-04	Réserve de politique conjoncturelle <i>Si l'amendement A-03 est refusé, cet amendement n'a plus d'objet.</i>		Revenus extraordinaires		+700'000	S	Prélèvement compensatoire à la réserve de politique conjoncturelle.	Accepté par 54 voix contre 41

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus	Auteur	Remarques	Votes
AL-02	Amendement à la loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE)					LR	Maintien de la loi en vigueur	Refusé par 59 voix contre 40
L-02	Loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) <b>VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE</b>							Entrée en matière acceptée par 59 voix contre 40 Loi adoptée par 59 voix contre 40
A-05	DFDS / fonds des structures d'accueil extra familial <i>Si l'amendement AL-02 est refusé, cet amendement n'a plus d'objet.</i>	42	Taxes		-600'000	LR	Abandon du déplafonnement du fonds.	Sans objet suite au refus de l'amendement AL-02
A-06	DDTE / SENE	42	Taxes		-400'000	LR	Refus du produit de nouvelles taxes introduites par le projet de LDSP (rapport 21.039)	Refusé par 59 voix contre 40
A-07	DECS / SASO DECS / SASO <i>Si les amendements A-05 et A-06 sont refusés, cet amendement n'a plus d'objet.</i>	36 46	Charges de transfert Revenus de transfert	-1'666'666	-666'666	LR	Compensation (60% État – 40% communes)	Sans objet suite au refus de l'amendement A-06